Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire d'avril 2025 tenue le lundi 28 avril 2025 à 19 h 00, À la salle Rachelle R. Perron, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présence des conseillers :
Madame Sonia Beauregard
Madame Céline Lepage
Monsieur Luc Turcotte

Absence des conseillers :
Monsieur Mario Ouellet
Monsieur Éric Lalonde
Monsieur Rock Arpin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Luc Lalonde.

Est également présente :
Madame Maryse Breton, Directrice générale et greffière-trésorière

---

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ressources Humaines
  3.1. Mandat de services professionnels - RH
  3.2. Transfert de vacances employée 13-0013
  3.3. Ajout au contrat employé 13-0001
4. Affaires en cours
  4.1. Vente véhicule
5. Règlements et politiques
  5.1. Règlement 518 sur les branchements à l'égout
  5.2. AVIS MOTION Règlement 519 modifiant le règlement no 516 établissant les taux de taxes, les tarifs des compensations et des services pour l'année 2025
6. Affaires nouvelles
  6.1. Résolution personne désignée - conflit de voisinage
  6.2. Couverture cellulaire
  6.3. TECQ 2024-2028
  6.4. Vente de garage
  6.5. Demande de commandites
  6.6. Columbarium
7. Période de questions
8. Levée de la séance

---

1. REPRISE DE SÉANCE

À 19h07, le maire constate le quorum et déclare la reprise de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-083 **Considérant** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

Considérant que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

Considérant que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout comme s'il avait été lu et en conséquence, il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - RH

2025-04-084 **Attribution d'un mandat de service professionnel en ressources humaines**

Considérant le départ de la direction générale et greffière-trésorière

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu que ce conseil donne mandat à Alliance Ressources Humaines, cabinet RH selon la proposition en date du 15 avril 2025 au montant de 5 840.00$ et que la dépense soit affecté à même le poste budgétaire de la masse salariale;

ET que toutes les démarches supplémentaires seront facturées au taux horaire de 150$ / heure;

ET que l'honoraire professionnel choisi est celui avec option de remplacement à 17%, lequel est calculé sur le salaire annuel convenu avec le candidat lors de l'embauche.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3.2. TRANSFERT DE VACANCES EMPLOYÉE 13-0013

2025-04-085 **En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu, d'adopter la demande de l'employé 13-0013, soit le transfert de vacances après la fin d'emploi de l'employé numéro 13-0013

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3.3. AJOUT AU CONTRAT EMPLOYÉ 13-0001

2025-04-086 **Considérant** la démission de l'employé 13-0013;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu d'ajouter 2 jours de travail au contrat de l'employé 13-0001.

Adopté à la majorité des membres du conseil.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. VENTE VÉHICULE

Ce point est annulé

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

5.1. RÈGLEMENT 518 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Céline dépose le règlement qui sera adopté le 12 mai 2025

5.2. AVIS MOTION RÈGLEMENT 519 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 516 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DES COMPENSATIONS ET DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2025

AVIS DE MOTION Règlement nº 519 modifiant le règlement nº 516 établissant les taux de taxes, les tarifs des compensations et des services pour l'année 2025

Sonia Beauregard donne avis de motion pour l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement nº 519 Modifiant le règlement nº 516 établissant les taux de taxes, les tarifs des compensations et des services pour l'année 2025

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. RÉSOLUTION PERSONNE DÉSIGNÉE - CONFLIT DE VOISINAGE

2025-04-087

Considérant que l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que le conseil doit nommer une personne désignée pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36;

Considérant que pour répondre aux exigences de l'article 35, la municipalité doit établir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu de nommer Yves S. Bergeron en tant que personne désignée;

Et de prévoir 25$ de l'heure ainsi que des frais de déplacement selon le manuel de l'employé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

6.2. COUVERTURE CELLULAIRE

2025-04-088

ATTENDU QUE sur le territoire de Béarn la couverture cellulaire est très faible, voire inexistante;

ATTENDU QUE cette situation entrave la sécurité des résidents et des usagers du territoire, notamment en cas d'urgence ou de besoin de communication professionnelle ;

ATTENDU QUE les gouvernements provincial et fédéral reconnaissent l'importance d'un accès au service cellulaire de qualité pour la population et le développement des affaires;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Céline Lepage et résolu par ce conseil :

DE DEMANDER:

- À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des instances politiques pour faire reconnaître la problématique de la couverture cellulaire insuffisante au Témiscamingue.
- UN SOUTIEN FINANCIER aux gouvernements provincial et fédéral pour remédier à la situation.
- À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE d'intervenir auprès des grands fournisseurs de services de télécommunication tels que Bell et Vidéotron afin de favoriser l'amélioration de la couverture cellulaire sur le territoire du Témiscamingue.
- QUE CETTE RÉSOLUTION SOIT TRANSMISE à toutes les municipalités du Témiscamingue afin qu'elles adoptent elles aussi une résolution similaire si elles rencontrent des problèmes similaires sur leur territoire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

6.3. <u>TECQ 2024-2028</u>

Remis à un prochain conseil.

6.4. <u>VENTE DE GARAGE</u>

2025-04-089 Il est proposé par Céline Lepage et résolu que ce conseil accepte de faire une vente de garage le 7 juin.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

6.5. <u>DEMANDE DE COMMANDITES</u>

2025-04-090 **Considérant** la demande de la Foire Gourmande;

Considérant que le conseil désire soutenir cet événement pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par Céline Lepage et résolu que ce conseil accorde exceptionnellement une commandite de 500$ à même les surplus.

Adopté à la majorité des membres du conseil.

6.6. <u>COLUMBARIUM</u>

2025-04-091 **Considérant** qu'il ne reste qu'une seule porte dans les columbariums;

Considérant qu'un plan d'aménagement est nécessaire afin d'optimiser l'espace;

En conséquence, il est proposé par et résolu que le conseil approuve et adopte la démarche tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune question

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-092 Il est proposé par Luc Turcotte et résolu que la présente séance soit levée à 20h15

_____ _____

Maire Directrice générale/greff. très.

« Je, Luc Lalonde maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal. »

_____

Maire